

*Le Lycée Professionnel est habilité à percevoir
la taxe d'apprentissage au titre de la part
Hors-Quota pour la catégorie A*

⇒ **Comment procéder ?**

1. Remplissez le bordereau de votre OCTA en précisant, à la rubrique Reversements/Affectations ou Etablissements bénéficiaires:

Lycée Professionnel Françoise Dolto
4 rue Piardière 38120 Fontanil-Cornillon.
Numéro UAI : 0382274R

2. Indiquez le montant de votre règlement et la catégorie A pour laquelle vous effectuez ce règlement.

3. Renvoyez le bordereau, ainsi que votre règlement, à votre OCTA .

Possibilité de verser la taxe en nature (don de matériel)

⇒ **Quand nous affecter la taxe ?** avant le 1^{er} mars 2018

**Parce que nos élèves sont vos
futurs professionnels**

Contact : M BROUSSILLOU, Directeur Délégué aux Formations
Professionnelles et Technologiques,
Tel : 04 76 28 85 00 - jean-michel.broussillou@ac-grenoble.fr
<http://francoise-dolto.elycee.rhonealpes.fr/>